

PROCES-VERBAL
du 16 décembre 2014

TABLE DES MATIERES

EPHEMERIDE	3
1.01 – ACTION EN DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE, ENFANCE ET LA JEUNESSE - Partenariat avec la Caisse des Allocations Familiales du Nord – Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) – Période 2012/215 – Avenant n° 1	7
PRESENTATION M. TELLIER	8
<i>Unanimité</i>	9
1.02 – MISE EN SOMMEIL DE LA CAISSE DES ECOLES – Transfert des charges et activités au budget de la Ville au 1^{er} janvier 2015	9
PRESENTATION M. TELLIER	10
Débat	11
Pour : « Ensemble pour Roncq avec Vincent Ledoux » et « Action Roncquoise Citoyenne »	12
Contre : « Roncq Avenir »	12
1.03 – ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE – Convention de financement des Obligations de Service Public (OSP) avec la SCIC Kaléide – Acompte provisionnel pour l’année 2015 – Avenant n° 3 de la convention	12
PRESENTATION M. TELLIER	13
Débat	13
Pour : « Ensemble pour Roncq avec Vincent Ledoux » et « Roncq Avenir »	15
Contre : « Action Roncquoise Citoyenne »	15
1.04 – ASSOCIATION DON DU SANG – Installation de panneaux signalétiques d’annonce pour le Don du sang – Modalités de reversement à la Ville de la participation parlementaire accordée à l’association	15
PRESENTATION M. DA SILVA	16
<i>Unanimité</i>	16
1.05 – PARTENARIAT MUNICIPAL AVEC LES ASSOCIATIONS - Subventionnement 2015 : 1^{er} versement et acompte – Convention avec l’ULJAP 2015/2017 – Conventions avec la Maison des Associations 2015	17
PRESENTATION M. DA SILVA	19
Débat	19
<i>Unanimité</i>	20
1.06 – PROGRAMME INTERDEPARTEMENTAL D’ACCOMPAGNEMENT DES HANDICAPS ET DE LA PERTE D’AUTONOMIE (PRIAC) DU NORD / PAS-DE CALAIS 2014/2017 – Avis du Conseil municipal	20
PRESENTATION M. BOSSUT	22
<i>Unanimité</i>	24
1.07 – FISCALITE DIRECTE LOCALE 2015 – Maintien des taux communaux	27
PRESENTATION M. BOSSUT	28
<i>Unanimité</i>	29

1.08 – INTERCOMMUNALITE – Contributions communales 2015 – Non fiscalisation ..	25
PRESENTATION M. BOSSUT	26
<i>Unanimité</i>	27
1.09 – EXERCICE 2015 – Budget primitif	30
PRESENTATION M. BOSSUT	31
Débat	38
Pour : « Ensemble pour Roncq avec Vincent Ledoux »	46
Contre : « Roncq Avenir »	46
Abstention : « Roncq Avenir ».....	46

M. LE MAIRE –

Bonsoir à tous.

Mes chers collègues, nous allons entamer notre séance.

Je salue le public.

Je vous salue, mes chers collègues.

Nous allons démarrer par notre éphéméride mais, avant cela, parce que c'est un peu ludique, nous avons sur nos tables un petit pot de miel ; c'est de bonne circonstance, Monsieur Xavier DUQUESNE, parce que c'est la période où certains sont un peu souffrants, mettre du miel dans sa tisane, c'est toujours un élément tout à fait réconfortant.

Peut-être pouvez-vous dire quelques mots à ce propos ?

M. DUQUESNE –

Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, vous avez remarqué un petit pot de miel face à vous. Il a cette particularité (mais vous vous en doutez) de provenir du rucher roncquois. Les abeilles, cette année, ont bien travaillé. J'espère que ce miel sera bon mais les premiers échos, que j'en ai eus, sont favorables ; j'espère que vous pourrez en profiter également et rendez-vous à l'année prochaine.

M. LE MAIRE –

C'est court, bref mais, en tout cas, cela a le mérite de la clarté et de la précision ; je vous remercie.

Nous allons de suite passer à l'**éphéméride** avant d'aborder l'ordre du jour.

Arts de vivre

› D'abord les « **Belles sorties** » de Lille Métropole dont je rappelle le principe : les communes de moyenne taille de Lille Métropole accueillent des spectacles qui sont finalement des spectacles déconcentrés des grands outils culturels.

Le spectacle « *Vous êtes ici* » de la compagnie l'Ouvrier du Drame a conquis un public de 70 personnes, spectacle de clowns créé par Le Prato.

C'est un dispositif dont nous bénéficions depuis le début de son initiation à Lille Métropole, qui fonctionne plutôt pas mal et qui a le mérite de faire que pour les Roncquois ou les habitants des communes au lieu d'aller vers les outils culturels métropolitains, que ce soit

ces derniers qui viennent à eux dans des formats adaptés à toutes les circonstances puisque nous avons déjà eu de la danse contemporaine dans les écoles ; ce sont donc de tout petits formats. C'est une opération plutôt intéressante que nous allons renouveler.

› Les **5èmes Intervilles Seniors** se sont déroulés dans les salons Rocheville à Neuville-en-Ferrain, avec un certain nombre de délégations dont la nôtre, Neuville, Tourcoing et Mouscron qui se sont départagées sur un quizz et quatre jeux organisés par chacune des communes participantes. Au bout d'un très long suspense auquel a participé de manière absolument attentive Mme CASTELEIN, que nous voyons sur la projection, Roncq a remporté une nouvelle fois la coupe avec un point d'avance ; c'est sa 3^{ème} victoire (dont une ex-æquo) en 5 participations.

Si Mme CASTELEIN était attentive, c'est parce qu'elle était dans le jury pour la ville de Roncq, alors que le CCAS était représenté par Chantal NYS, Adjointe aux Fraternités locales.

Des paniers cadeaux du CCAS de la Ville ont été offerts aux différents candidats à l'issue d'un jeu. Belle ambiance !

› La tradition est maintenue dans l'opération « **Je grandis, tu grandis** » le 22 novembre à la salle Catry : 31 familles ont reçu le fameux diplôme et un cadeau pour le petit dernier de l'année écoulée.

A chaque fois, c'est l'occasion pour la municipalité de Roncq d'accueillir les jeunes parents et le bébé mais aussi de planter, plus que symboliquement, un arbre symbole de la renaissance et de la continuité de la vie. Nous avons ainsi planté en différents points de la Ville (rue de Lille au Blanc-Four, à la déviation, rue du Président Allende, dans la ZAC du Bois-Leurent) des Pyrus Chantecleer, des Cercydiphyllum, des tilleuls, des érables, des ormes, un noisetier de Byzance, des Carpinus à pousse lente rue de la République... je ne suis pas du tout un spécialiste mais c'est toujours un moment tout à fait sympathique, qui a été beaucoup apprécié.

› Sous les voutes de l'église Saint-Piat, un certain nombre de concerts qui ne s'y sont pas tous déroulés. Nous sommes là (sur la diapositive projetée) à la **Soirée des Présidents d'associations** qui s'est très bien déroulée avec 250 convives tout à fait représentatifs des associations ronquoises.

Nous remercions encore tous les bénévoles qui ont tenu la buvette, notamment ceux de Saint-Vincent de Paul, et l'ensemble de nos personnels.

› Un moment magique qui, je le pense, a fait l'unanimité ; du moins sur les réseaux sociaux, les réactions étaient extrêmement positives. On a pu vivre en famille ce **Noël blanc** du week-end.

Le Marché de Noël s'est déroulé, comme à l'accoutumée, de manière parfaite avec des commerces proposant des produits de qualité, diversifiés, ne venant pas de Chine mais faits main. C'était vraiment intéressant tant de manière gustative que pour la décoration de la maison ou l'habillement.

Il y a eu un défilé de mode et je salue Anne THOREZ qui l'a mené tambour battant avec une équipe de professionnels. Ce défilé de mode, je le dis, était « pro » parce qu'il ne faut pas rater à cette occasion-là. Il a permis d'être une vitrine tout à fait exceptionnelle pour nos commerçants et, en même temps, de prendre connaissance que, pour s'habiller, les boutiques de qualité ne se trouvent pas qu'au centre de Lille mais qu'il y en a énormément à Roncq.

Puis des concerts de qualité, de l'animation, des spectacles de rue absolument merveilleux... Donc vraiment un très beau moment dont vous voyez encore quelques images pour prolonger cet événement très chaleureux.

Vie économique

J'ai pu participer aux **Mercures d'or**, un moment tout à fait intéressant. Pourquoi ?

A ce moment, je prends ma casquette métropolitaine car je pense que l'excellence ne se situe pas que dans les sites d'excellence. Vous savez que nous avons cinq sites d'excellence sur la métropole qu'on a l'habitude de présenter comme étant les turbines, les fers de lance de l'économie métropolitaine – on a raison. Mais il n'y a pas que là qu'on fait de l'excellence !

L'excellence est aussi dans les boucheries, dans les pâtisseries, dans la mécanique. Nous avons vu (Mme THOREZ m'accompagnait) un beau panel d'artisans, de gens qui le font avec le cœur. C'est d'ailleurs le terme qu'a emprunté un de leurs représentants en disant... *Le matin, je me lève et mon travail, je le fais de bon cœur.* J'aime cette expression qui montre à la fois toute la qualité du travail accompli et l'excellence du produit proposé.

Frédéric PELLIEUX a reçu le « Mercure d'or » deux étoiles, de mémoire, pour récompenser toute son activité et son équipe.

Un moment fort que nous avons vécu ensemble à la Chambre de commerce et d'industrie de Lille.

Mutualisation

Hier, avec le Maire de Tourcoing nous avons contractualisé la signature de la convention officielle. En visitant l'équipement (M. TELLIER nous accompagnait et bien d'autres élus), nous avons pu prendre conscience qu'on ne peut réaliser de tels équipements que d'une manière coopérée, regroupée. C'est comme la force de frappe de la Métropole lorsqu'il s'agit de faire de l'assainissement, des routes, de développer des zones d'activités ; on ne peut le faire seul dans son coin.

Ce type d'outil très important nécessite de gros investissements mais, au-delà, nécessite une attention particulière sur les règles sanitaires qui sont extrêmement draconiennes et qui évoluent en permanence. On était tous à partager ce même sentiment, que ce type d'outil mutualisé entre plusieurs communes va naturellement dans le bon sens.

Cette contractualisation officielle, nous l'avons faite hier avec beaucoup de bonheur.

Je passe maintenant la parole à Louis COSYN pour procéder à l'appel.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE LE 16 DECEMBRE 2014 : **33**

PRESENTS :

Vincent LEDOUX - Chantal NYS - Thérèse-Marie COUVREUR - Patrick BOSSUT - Annick CASTELEIN - Antonio DA SILVA - Anne THOREZ - Michel PETILLON - Thibault TELLIER - Rose-Marie BUCHET - Jaquelina FONSECA - Laurent WINDELS - Claudine ZAHM - Xavier DUQUESNE - Réjane CASTEL - Franck GILME - Claudia GELINEAU - Dany DELBECQUE - Cathleen COPPIN QUIVRON - Louis COSYN - Claudie RIUS - Mustapha GUIROUS - Thierry MITTENAERE - Peggy ROBERT - Jonathan GLIBERT - Patrick VANDAMME - Valérie WILLEMETZ - Jeannique VANDEWIELE

ABSENT(S) :

Alexandra COUSTY

PROCURATIONS :

Rodrigue DESMET donne procuration à Michel PETILLON
Natalie CARDON donne procuration à Claudie RIUS
Thierry BUCQUOYE donne procuration à Annick CASTELEIN
Eric ZAJDA donne procuration à Patrick VANDAMME

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur COSYN.

Sans plus attendre, je vais donner la parole à Monsieur TELLIER d'abord pour la consultation qui a été remontée à l'Administration municipale et que nous avons traitée.

M. TELLIER –

Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement nous avons été saisis d'une demande de consultation des Roncquois suite à la décision de fermer l'école Pergault. Je voudrais tout d'abord remercier les personnels administratifs qui, sous la direction de François VERHEECKEN, ont travaillé d'arrache-pied pour dépouiller cette pétition. Le résultat est celui que vous voyez affiché, à savoir que nous avons recueilli 2.692 signatures desquelles il fallait en retrancher 398 qui n'étaient pas roncquoises et qui ne le sont toujours pas, je pense, ce qui nous amène au chiffre de 2.294.

Une fois l'analyse faite, il s'est avéré qu'il n'y avait en réalité que 1.233 noms exploitables et inscrits sur les listes électorales. Comme la loi impose 20 % pour autoriser cette consultation et que nous n'avons finalement que 1.233 demandeurs, cette consultation n'est donc pas justifiée.

M. LE MAIRE –

Je vous remercie, Monsieur TELLIER, et vous demande de présenter la première délibération.

1.01 - ACTION EN DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE, ENFANCE ET LA JEUNESSE - Partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales du Nord - Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) - Période 2012/2015 - Avenant n° 1

Le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) a été conclu avec la CAF du Nord pour la période 2012/2015.

Le Contrat Enfance Jeunesse est un contrat d'objectifs et de co-financement ayant pour finalité de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil afin de répondre aux besoins des familles et de leurs enfants.

Le CEJ 2012/2015 avait pour objectif commun de :

- *Développer les places d'accueil du MAC Les Galopins ;
(30 places au lieu de 24 à compter de 09/2013)*
- *Développer les places d'accueil du MAC La Maisonnette ;
(24 places au lieu de 20 à compter du 1/01/2013)*
- *Développer le poste de l'animatrice du RAM à 1 ETP au lieu de 0.80 à compter du 01/09/2014 :*
- *Créer, le cas échéant une ludothèque ;*
- *Développer la capacité des accueils périscolaires pour les enfants de - et de + de 6 ans ;*
- *Développer la capacité des accueils de loisirs pour les enfants de - de 6 ans et de + de 6 ans ;*
- *Développer le poste de coordination.*

La commune a respecté ses engagements dans le cadre de sa politique de développement tant pour l'activité Petite Enfance que l'activité Enfance/Jeunesse, seul le projet de ludothèque est en veille.

A mi-parcours de ce contrat, la ville de Roncq, en concertation avec la CAF du Nord a recensé des projets de développement pour terminer la période.

Les attentes de développement pour notre commune concernent :

- *Développement de 16 places à compter du 1/01/2014 pour les Récréanimes de moins de 6 ans ;*
- *Développement de 4 places à compter du 1/09/2014 pour les récréanimes de plus de 6 ans ;*
- *A compter du 1/09/2014, une réorganisation des horaires ALSH a été mise en place. Ces derniers termineront à 18h30 (demande des familles lors du diagnostic CEJ, souhait d'harmoniser les services à la famille, cohérence d'une politique territoriale), soit un développement de 0.30 minutes d'ALSH par jour pour :*
 - . *mercredi plus de 6 ans,*
 - . *mercredi moins de 6 ans,*
 - . *PVS plus de 6 ans,*
 - . *PVS moins de 6 ans,*
 - . *Été plus de 6 ans (impact pour l'été 2015),*
 - . *Été moins de 6 ans (impact pour l'été 2015),*
- *Développement de 8 places à compter du 01/01/2014 pour l'accompagnement des jeunes ronquois à la formation BAFA et BAFD ;*
- *Développement à compter du 01/01/2014 de 0.33 ETP pour le poste de coordination.*

L'ensemble de ces extensions, sous réserve de validation des services de la CAF du Nord sera repris dans un avenant n°1 au CEJ pour lequel nous vous demandons d'autoriser Monsieur le Maire à signer.

***La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de la séance du 9 décembre 2014.***

M. TELLIER –

Merci, Monsieur le Maire.

C'est une délibération qui, dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse, nous lie avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Cette délibération, que nous vous présentons ce soir et qui a été examinée par la Commission plénière de mardi dernier, rappelle notamment le contrat d'objectifs et de co-financement entre la ville de Roncq et la Caisse d'Allocations Familiales de Roubaix-Tourcoing.

Dans les documents que vous avez reçus et que nous avons examinés ensemble mardi dernier, sont rappelés les différents points qui nous lient précisément à la CAF et je voudrais

remercier Mme GARBE pour le travail qu'elle assume avec la CAF sur le formatage du contrat mais aussi parce qu'il y a un dialogue permanent avec la CAF qui nous permet de le préciser au mieux de l'intérêt des enfants.

La délibération consiste donc à autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention du Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2012/2015.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur TELLIER.

Sans demande d'intervention, je passe au vote. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.02 - MISE EN SOMMEIL DE LA CAISSE DES ECOLES - Transfert des charges et activités au budget de la Ville au 1^{er} janvier 2015

La caisse des écoles publiques de la Ville de Roncq a été créée en 1923.

Elle est gérée de façon paritaire par un comité composé d'élus municipaux désignés par délibération du conseil municipal et de membres représentant les parents d'élèves.

Le comité compte aussi parmi ses membres l'Inspecteur de l'Education nationale, un membre désigné par le Préfet et à titre consultatif les directeurs et directrices des écoles maternelles et élémentaires publiques.

Ses activités ont évolué et ont dû s'adapter au fil du temps aux différentes organisations qui se sont succédées.

Par délibération en date 28 novembre 2014, le Comité de la Caisse des Ecoles a procédé à sa mise en sommeil à compter du 1^{er} janvier 2015, car celle-ci s'est vue peu à peu vidée de sa substance. De surcroît, son mode de fonctionnement actuel ne semble plus de nature à répondre aux besoins et à une dynamique d'échanges et de projets dans l'intérêt des enfants.

Cette mise en sommeil permettra à terme la dissolution de la Caisse des Ecoles. En effet, l'article L.212-10 du Code de l'Education prévoit « Lorsque la Caisse des Ecoles n'a procédé à aucune opération de dépenses et de recettes pendant trois ans, elle peut être dissoute par délibération du Conseil Municipal ».

A ce jour, les activités relevant de la caisse des écoles sont notamment :

- *L'achat de fournitures scolaires selon un forfait de 38 €/an/élève*
- *L'achat de matériel informatique*
- *La prise en charge des frais de téléphonie au sein des écoles*
- *La maintenance des photocopieurs*
- *La prise en charge des sorties pédagogiques réservées aux classes maternelles*
- *Le paiement des heures payées aux professeurs dans le cadre des études surveillées*

- *Le paiement de l'indemnité au comptable*

L'équilibre financier est assuré uniquement par la commune.

Il est vous est donc proposé :

- *de prendre acte de la mise en sommeil de la caisse des écoles à la date du 1^{er} janvier 2015 avec arrêt des comptes au 31/12/2014.*
- *d'approuver le transfert des charges budgétaires et d'activités sur le budget de la Ville dès le 1^{er} janvier 2015 - il convient de préciser qu'aucun effectif n'est à transférer.*

***La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 9 décembre 2014.***

M. LE MAIRE –

Monsieur TELLIER, je vous en prie.

M. TELLIER –

Cette deuxième délibération consiste à entériner la mise en sommeil, à partir du 1^{er} janvier 2015, de la Caisse des écoles.

Je rappellerai en quelques mots mais nous avons déjà eu l'occasion de le dire, que cette organisation telle que fixée aujourd'hui n'apparaît plus pertinente. J'y ai siégé en tant que parent d'élève avant d'être élu et c'était plutôt une sorte de chambre d'enregistrement qui devenait de plus en plus technique.

La solution qui vous est proposée, c'est de la mettre en sommeil.

Pourquoi la mettre en sommeil ?

Tout simplement parce que la loi nous impose une période de latence de 3 années au terme desquelles on pourra considérer, juridiquement, que la Caisse des écoles n'existe plus. C'est donc l'objet de la délibération de ce soir : mise en sommeil de la Caisse des écoles au 1^{er} janvier 2015 et il vous est demandé également d'approuver le transfert des charges budgétaires et d'activités sur le budget de la Ville à la même date, à savoir le 1^{er} janvier 2015.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur TELLIER.

Y a-t-il des interventions ?

Monsieur VANDAMME.

M. VANDAMME –

Merci, Monsieur le Maire.

Vous avez évoqué, Monsieur TELLIER, que dans l'avenir il y aurait une sorte de commission qui associerait les parents et les enseignants, ce que faisait d'ailleurs la Caisse des écoles. La différence étant que ce sera purement consultatif alors, dans la Caisse des écoles, il y avait un pouvoir pour les parents et les enseignants à titre consultatif. Au moins les parents étaient partie prenante ce qui ne sera plus le cas dans la nouvelle structure que vous proposez.

Nous allons donc voter contre cette mise en sommeil.

M. LE MAIRE –

Monsieur TELLIER, je vous en prie.

M. TELLIER –

On pourrait évidemment discuter longtemps de ce qui relève du facultatif et de ce qui relève de l'obligatoire. Je me pose simplement la question.

Oui, nous votions à la Caisse des écoles mais j'ajouterai quand même que nous votions par défaut, dans la mesure où systématiquement nous n'avions pas le quorum. Il fallait donc de nouveau convoquer une semaine plus tard la Caisse des écoles et, finalement, ce vote arithmétique se faisait uniquement avec les présents et cela se limitait malheureusement aux élus municipaux. Je rappelle encore que, depuis quelques années, les directeurs d'écoles ne participaient plus (à une exception près) à cette Caisse des écoles et que les parents y étaient de moins en moins nombreux.

On peut effectivement considérer que des votes y avaient lieu mais, pour ma part, je considère qu'ils ne sont nullement représentatifs de la communauté éducative.

Puisque vous me tendez la perche, Monsieur VANDAMME, j'en profite pour vous dire que la commission, que vous avez évoquée, se réunira de manière consultative, certes, mais aussi de manière interactive : nous sommes en train de lancer un appel aux parents d'élèves et, dans cette commission, on y retrouvera les parents d'élèves, les enseignants et différents représentants associatifs.

Et cette commission, très loin des impératifs réglementaires de la Caisse des écoles, pourra se saisir des sujets qu'elle souhaite voir aborder. C'est cela qu'on appelle la démocratie locale : des instances de concertation. Je puis vous dire qu'il est sans doute plus difficile de

convaincre un auditoire plus fourni comme celui de cette commission que celui d'une Caisse des écoles réduit à sa plus simple expression.

M. LE MAIRE –

Merci ; je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour « Ensemble pour Roncq avec Vincent Ledoux » et « Action Ronquoise Citoyenne »

Contre « Roncq Avenir »

1.03 - ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE - Convention de financement des Obligations de Service Public (OSP) avec la SCIC Kaléide - Acompte provisionnel pour l'année 2015 - Avenant n° 3 de la convention

*Depuis décembre 2012 (délibération n°18/12/2012/53), notre assemblée délibérante a posé un nouveau socle juridique concernant l'accueil de la petite enfance sur notre territoire ronquois, en le qualifiant de **Service d'Intérêt Economique Général (S.I.E.G)**, en mandatant l'association **Service des Familles** et en autorisant la conclusion avec cette dernière, d'une convention de financement des **Obligations de Service Public (O.S.P)** et ce, pour une période de dix années.*

*Le 1er octobre 2013, la SCIC KALEIDE s'est substituée à l'Association « **Service des Familles** » (mutation de statut juridique). Notre assemblée a eu à connaître ce mouvement, en devenant membre-associé de KALEIDE et en prenant acte que cette dernière se substituait au service des familles (convention de financement O.S.P. - avenant n°1).*

*La convention de financement des **Obligations de Service Public (O.S.P)**, stipule :*

- *qu'en contrepartie des **Obligations de Service Public** :*
 - *54 places (berceaux) en accueils collectifs (Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants - EAJE) ;*
 - *27 places en accueil familial (crèche familiale) ;*
 - *Animation d'un Relais d'Assistantes Maternelles (R.A.M) ;*
 - *Développement d'ateliers de parentalité ; ...*

- *la commune s'engage à compenser les charges nettes, celles-ci étant notamment issues de la totalité des charges d'exploitations diminuées des participations des familles et de la Prestation de Service Ordinaire (P.S.O) versée directement par la C.A.F.*

*A ce titre, il nous appartient de préfinancer l'exercice 2015 de la SCIC KALEIDE. Il vous est proposé de fixer ce financement provisionnel 2015 (subventionnement) à hauteur de **770 000 €**.*

*Ces financements seront ainsi intégrés dans un avenant n°3 à la convention de financement des **Obligations de Service Public** et feront l'objet des modalités de paiement (à KALEIDE) ci-après :*

- *770 000 € payés en trois versements :*
 - *250 000 € la première quinzaine du mois de janvier 2015,*
 - *250 000 € la première quinzaine du mois de mars 2015.*
 - *270 000 € (le solde) en mai 2015.*

Enfin, il est ici utile de rappeler que la commune récupère +/- 28 % de financements versés par la CAF du Nord, sous réserve que les objectifs définis dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) soient respectés.

L'assemblée délibérante autorise, par la présente délibération, le Maire à signer l'avenant 3 à la convention de financement des Obligations de Service Public.

***La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 9 décembre 2014.***

M. LE MAIRE –

Monsieur TELLIER, nous vous écoutons pour cette troisième et dernière délibération.

M. TELLIER –

Cette délibération qui a été aussi présentée lors de la commission plénière, concerne le vote d'acomptes provisionnels pour la SCIC Kaléide pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 d'un montant global de 770.000 € dans le cadre du conventionnement dont vous pouvez voir, sur la projection, les rappels d'obligations de service public qu'avait Kaléide. Il s'agit d'une délibération essentiellement financière.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur TELLIER.

Madame VANDEWIELE.

Mme VANDEWIELE –

Merci, Monsieur le MAIRE.

Nous voterons contre cette délibération surtout que nous avons appris sans grand étonnement, mardi dernier, que ce partenariat devait aboutir à un marché qui serait lancé en 2015 car il a été résilié.

C'est un peu regrettable parce qu'il y a eu des propositions de la part de « Roncq Avenir » et « Action Ronquoise Citoyenne » qui voulaient participer aux commissions d'appel d'offres.

A nouveau ce marché va être relancé en 2015.

A nouveau la grande décision va être prise par votre groupe, uniquement, sans même prendre en compte les réflexions qui peuvent être données par les diverses grandes oppositions.

Et peut-être qu'une fois de plus, cela aboutira à une résiliation.

Heureusement que les personnes qui ont pris cette décision de résilier et non pas d'annuler, ont eu un côté humain quand même sachant qu'on y jouait toute notre jeunesse ronquoise de 0 à 18 ans, y compris les temps périscolaires.

Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE –

Je pense que vous ne pouvez vous en prendre qu'à vous-même si la situation est celle-là.

Puis on verra la qualité du dialogue que nous aurons.

S'il est de bonne qualité, ce qui n'a pas été le cas pendant ces six premiers mois, il n'y a aucune raison que nous ne coopérons pas de manière constructive.

Si les choses changent et évoluent de manière positive, on pourra voir si des passerelles peuvent se faire en plénière pour un certain nombre d'informations. Mais il faudra aussi donner des signes de bonne volonté. Je ne les ai pas encore vus pour l'instant mais je les attends ; je suis très patient, très démocrate et très rassembleur mais il faut des signes.

Monsieur VANDAMME, je vous en prie.

M. VANDAMME –

Nous allons voter cette délibération parce qu'il s'agit de la Petite enfance et non pas de la Jeunesse, qui sont deux choses différentes.

En revanche, nous nous interrogeons quand même sur le devenir de Kaléide suite à la perte de ce marché d'autant que la Ville y est actionnaire puisque c'est une SCIC.

M. LE MAIRE –

Monsieur TELLIER, vous vouliez apporter une précision ?

M. TELLIER –

Effectivement, je voudrais apporter une précision parce que, parfois, des rumeurs sont propagées et s'avèrent évidemment fausses. Je rappelle ici qu'il s'agit bien d'une résiliation et non pas d'une annulation et que cette résiliation a été demandée au seul motif juridique et rien d'autre.

Nous suggérons d'un mal faire un bien, c'est-à-dire que cela va nous permettre, par la redéfinition du marché, de préciser nos demandes ; je suis bien placé pour savoir, depuis quelques mois, par les missions qui ont été données à Kaléide notamment dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, que le cadre du contrat a été quelque peu secoué. Ce sera une opportunité pour nous tous de réfléchir à encore mieux définir les cadres de ce contrat.

Et, jusqu'à preuve du contraire, à savoir jusqu'à ce soir, je n'ai pas vu, Madame VANDEWIELE, de messages, d'interpellations quant à une contribution possible de votre part à cette définition.

Si vous avez perdu mon adresse mail, je peux vous la redonner mais je reste totalement à votre disposition si vous avez des propositions concrètes et objectives à formuler.

M. LE MAIRE –

Parfait. Je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour « Ensemble pour Roncq avec Vincent Ledoux » et « Roncq Avenir »

Contre « Action Ronquoise Citoyenne »

Merci, Monsieur TELLIER, pour vos rapports.

1.04 - ASSOCIATION DON DU SANG- Installation de panneaux signalétiques d'annonce pour le Don du sang - Modalités de reversement à la Ville de la participation parlementaire accordée à l'association

Il y a quelques mois, un partenariat a été conclu entre l'Association des Maires du Nord (AMN), l'Etablissement Français du Sang-Nord de France (EFS) et l'Union Départementale des Associations de donneurs de sang du Nord (UDA), visant à la définition d'un modèle de panneau d'annonce des jours de prélèvement de sang.

Ce modèle de support de communication est destiné à être implanté aux entrées des villes et villages du Nord. Il est également appelé à être inséré dans chaque bulletin municipal ou encore à être affiché en Mairie. Il comportera notamment les armoiries de chaque commune participante.

Conformément aux accords conclus entre l'Etablissement Français du Sang et l'Association des Maires du Nord, il a été proposé à la ville de Roncq l'achat de panneaux à des conditions financières avantageuses, sachant que, dans le cadre du partenariat avec l'EFS, une logique d'achat par paire est mise en œuvre (ex : pour deux panneaux souhaités : le 1^{er} est commandé par la commune, le 2^{ème} par l'EFS).

La Ville a donc procédé à l'acquisition de huit panneaux d'affichage (pris en charge pour moitié par l'EFS) :

- Coût unitaire : 446 € HT
- Coût total pour la Ville : 1 784 € HT (soit 2.140,80 € TTC)

Par courrier en date du 28 octobre 2014, le Président de l'Association Amicale des donneurs de sang bénévoles de Roncq a fait part de son souhait de reverser à la ville la subvention parlementaire d'un montant de 2.000 €, octroyée par le Député, Gérald DARMANIN, aux fins de participer financièrement à l'achat des panneaux.

Nous vous proposons donc d'accepter le reversement de la subvention parlementaire d'un montant de 2 000 € à la Ville par l'Association Amicale des donneurs de sang bénévoles de Roncq.

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 9 décembre 2014.

M. LE MAIRE –

Monsieur DA SILVA, nous vous écoutons.

M. DA SILVA -

Merci, Monsieur le Maire.

(Lecture du projet de délibération).

Pour votre information complète, l'achat de ces panneaux aura un coût réel pour la Ville de 140,80 € et elle aura, bien sûr, à assurer leur implantation.

- Angle rues Bousbecque/Casanova
- Angle boulevard d'Halluin/rue de la Lattre
- Rue de Billemont
- Rue de Linselles
- Sortie de l'A22
- Entrée d'agglomération, rue du Dronckaert
- Entrée d'agglomération, rue de Tourcoing
- Entrée d'agglomération, rue Pasteur

Nous allons essayer d'implanter ces panneaux dans les massifs de terre pour ne pas gêner la circulation mais pour qu'ils soient néanmoins bien visibles.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur DA SILVA, pour ces précisions.

Je ne pense pas que cette délibération fasse l'objet de commentaires particuliers. Je porte aux voix ; qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.05 - PARTENARIAT MUNICIPAL AVEC LES ASSOCIATIONS - Subventionnement 2015 : 1^{er} versement et acompte - Convention avec l'ULJAP 2015/2017 - Conventions avec la Maison des Associations 2015

Monsieur Dany DELBECQUE s'est retiré et n'a pas participé au débat.

Les subventionnements municipaux 2014 en direction de nos associations partenaires ont fait l'objet de cinq délibérations reprises ci-après :

- n° 17/12/2013/54 du 17 décembre 2013	:	145.000 €
- n° 15/04/2014/06 du 15 avril 2014	:	111.004 €
- n° 10/06/2014/14 du 10 juin 2014	:	24.000 €
- n° 22/09/2014/35 du 22 septembre 2014	:	700 €
- n° 19/11/2014/56 du 19 novembre 2014	:	1.300 €

TOTAL 282.004 €

Dans le prolongement de ce dispositif, nous vous proposons le versement d'acomptes au titre de l'année 2015 en direction de diverses associations, de sorte à éviter toute rupture financière (trésorerie) d'ici au prochain conseil municipal.

Vous trouverez, ci-après, le tableau récapitulatif de cette proposition de subventionnement 2015 - 1^{er} acompte, prévue dans les crédits des budgets respectifs - chapitre 65 - article 6574.

ASSOCIATIONS VILLE	2015	
	Rappel subventionnement 2014	PROPOSITION VERSEMENT OU AVANCE
AMICALE DU PERSONNEL	3 000 €	3 000 € Avance en attente de rencontre
GYMNASTIQUE	15 000 €	8 000 € Avance en attente de rencontre
BLEUETS TWIRLING BATONS	3 000 €	2 000 € Avance en attente de rencontre
ULJAP *	25 000 €	15 000 € Avance en attente de rencontre
ESR FOOTBALL	20 000 €	10 000 € Avance en attente de rencontre
VOLLEY BALL	5 000 €	4 000 € Avance en attente de rencontre
JUDO CLUB	3 000 €	2 000 € Avance en attente de rencontre
USR NATATION	4 000 €	2 000 € Avance en attente de rencontre
BASKET BALL	6 000 €	3 000 € Avance en attente de rencontre
	TOTAL I	49.000 €

ASSOCIATIONS VILLE	2015	
	<i>Rappel subventionnement 2014</i>	SUBVENTION 2015
<i>MAISON DES ASSOCIATIONS</i>	114 704 €	115 800 €
<i>CINEMA GERARD- PHILIPPE</i>	46 000 €	46 000 €
	TOTAL II	161.800 €
	TOTAL GENERAL (I+II)	210.800 €

* conventionnement triennal (2015-2017) à conclure

Concernant l'association « *Cinéma Gérard Philippe* », une convention lie la commune à cette association sur la période 2014-2016. Nous vous proposons de reproduire pour 2015 l'échéancier de versement qui a été en vigueur en 2014, à savoir :

- 21 000 € mandatés au 10 janvier 2015
- 25 000 € mandatés au cours du 3^{ème} trimestre 2015.

Par ailleurs, au travers de la présente délibération, nous proposons de **renouveler le partenariat avec l'association dénommée « Maison des Associations de Roncq »** qui est un acteur et un soutien majeur pour notre tissu associatif et un partenaire de premier plan pour nos actions municipales en direction des associations, de leurs responsables et bénévoles et de leurs membres adhérents.

La commune est partenaire de cette association au travers d'une convention conclue pour la période 2012-2014. Cette convention arrivant à expiration, nous vous proposons d'engager une nouvelle convention pour 2015 (jointe en annexe - Annexe1).

Cet accord partenarial prévoit un financement municipal d'un montant de 115 800 € au titre de l'année 2015, suivant la répartition ci-après :

- 94 800 € au titre des frais de fonctionnement, tels qu'utilisés précédemment par l'association.
- 15 000 € au titre du remboursement des frais kilométriques des associations sportives de la Ville, selon les nouveaux critères fixés en collaboration avec la commune. Ceux-ci résultent de la prise en compte des déplacements des clubs concernés, y compris en Métropole, dûment justifiés auprès de la Maison des Associations et de la commune, en fonction des nécessités réelles des clubs dans le cadre de son calendrier de compétition
- 6 000 € au titre des frais de formation des encadrants bénévoles des clubs, souhaitant approfondir leurs compétences en lien avec leur activité associative (Arbitrage, Brevet d'Etat, ...)

Nous vous proposons également de conclure, pour 2015, avec l'association dénommée « *Maison des Associations de Roncq* », **une nouvelle convention de mise à disposition gratuite des locaux** (jointe en annexe - Annexe 2) situés 7 rue Henri Barbusse à RONCQ.

Nous vous proposons d'autoriser le Maire à signer avec l'Association « Maison des Associations », la convention 2015 et la convention de mise à disposition de locaux.

***La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 9 décembre 2014.***

M. LE MAIRE –

Monsieur DA SILVA, nous vous écoutons à nouveau.

M. DA SILVA –

Merci, Monsieur le Maire.

Il vous est proposé aujourd'hui d'accepter le versement d'un acompte à neuf associations sur la subvention 2015 afin de permettre de faire la liaison avec le prochain Conseil municipal au cours duquel nous pourrons voter les subventions 2015.

(Lecture du projet de délibération).

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur DA SILVA.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur VANDAMME.

M. VANDAMME –

Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons déjà demandé à avoir les critères d'attribution des subventions, lors du dernier ou avant-dernier Conseil municipal car nous constatons que ce n'est pas la même chose pour toutes les associations dans la première partie du document.

Quelle est la clé de répartition qui a été mise en place ?

M. DA SILVA –

Cette clé de répartition est relativement simple : on vérifie et c'est pour cela que l'on rencontre chaque association avant de proposer au Conseil municipal de voter une subvention.

- On vérifie donc si le partenariat est réel selon les conventions et critères de l'association,
- On vérifie ensuite avec l'association ses besoins financiers et s'ils sont affectés pour l'éducation sportive et la pratique du sport ou toute activité associative.

C'est un examen au cas par cas ; il n'y pas de barème préconçu.

Dans le temps, on avait un barème préconçu ; on prenait pour base la dernière subvention, on y ajoutait quelque pourcentage pour compenser l'inflation et on la reconduisait.

Aujourd'hui, c'est vraiment au cas par cas et on vérifie avec chaque bureau d'association si la subvention va permettre l'activité de l'année en cours.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur DA SILVA.

S'il n'y a plus de questions, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.06 - PROGRAMME INTERDEPARTEMENTAL D'ACCOMPAGNEMENT DES HANDICAPS ET DE LA PERTE D'AUTONOMIE (PRIAC) DU NORD/PAS DE CALAIS 2014/2017 - Avis du Conseil municipal

Par envoi en date du 19 novembre 2014, l'Agence Régionale de Santé (ARS) Nord-Pas-de-Calais nous a fait parvenir une composante du Projet Régional de Santé (P.R.S), repris sous la dénomination de Programme Interdépartemental d'Accompagnement des Handicaps et de la Perte d'Autonomie du Nord-Pas-de-Calais pour 2014-2017, ce dernier étant repris sous le dénominateur PRIAC.

Le PRIAC est une des composantes du Schéma Régional d'Organisation Médico-Sociale (SROMS). Il définit sur une période de 5 ans les besoins de prise en charge et d'accompagnement sociaux et médicaux relevant de la compétence de l'ARS, le PRIAC étant son plan d'action et son budget d'exécution.

Nous avons pu, les uns et les autres, consulter ce document de soixante-quatre pages en se connectant à l'adresse électronique communiquée par les services municipaux à cet effet.

Le PRIAC a pour « publics cibles », les personnes handicapées et les personnes âgées dépendantes. Ses financements sont issus de l'État, de la Sécurité Sociale (Assurance Maladie) et les Conseils Généraux des départements du Nord et du Pas-de-Calais.

Bâti notamment à partir d'un diagnostic et d'une évaluation des plans précédents (le dernier intéressant la période 2007/2013), le PRIAC définit l'organisation médico-sociale : il conditionne la création de places et les investissements nécessaires du secteur médico-social.

Plus spécifiquement, le PRIAC 2014-2017 s'inscrit dans la même ligne que le PRIAC précédent et il propose les actions suivantes :

- *Développement de l'offre de Maison d'Accueil Médicalisée (MAS), Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) et services d'Aide à Domicile et le soutien apporté aux aidants;*
- *Développer et adapter les parcours de vie autour de la personne âgée mais aussi de l'inclusion scolaire et sociale des enfants en situation de handicap sans oublier l'insertion*

professionnelle et l'accès aux soins des personnes en situation de handicap. Un CoPil (comité de pilotage) de travail spécifique a été mis en place pour ce dernier point.

- Spécialiser l'accompagnement et la prise en charge pour les publics prioritaires, les personnes avec autisme (en liaison avec le Plan Autisme 2013-2017 décliné en PRA Plan Régional Autisme), les adolescents en situation complexe ou encore l'accompagnement du vieillissement des personnes âgées et/ou handicapées.

- Développer la qualité et l'efficacité, via la contractualisation, les services d'aide à domicile ou encore l'évaluation et le renforcement de la place des usagers dans les structures médico-sociales (obligation de la loi 2002-2).

Des mesures nouvelles sont programmées sur la période 2014-2017. L'effort financier est annoncé à hauteur de près de 33,8 M€ auxquels s'ajoutent plus de 43 M€ pour les projets financés sur des paiements antérieurs à 2014 non encore installés.

Ce PRIAC 2014-2017 est bien en dessous des besoins de la région Nord Pas-de-Calais qui est sous-équipée depuis de nombreuses années. L'écart se creuse entre les demandes d'accompagnement et les réponses apportées. En effet le mode de calcul des enveloppes allouées par la CRSA pour la répartition entre les régions n'est pas satisfaisant car il ne prend pas en compte la surreprésentation effective du handicap et la dépendance plus forte dans notre région. Il faudrait en outre y ajouter les indicateurs relatifs à la pauvreté et à la précarité ainsi qu'une espérance de vie plus faible.

Il faudrait aussi analyser les causes des retards à l'installation qui justifient les 43 M€ ré-inscrits dans le plan.

La politique de recomposition et redéploiement de l'offre dans le champ du handicap ne comblera pas le besoin de places alors que les listes d'attente s'allongent.

L'accompagnement à domicile est favorisé mais souvent il n'est pas adapté aux difficultés de la personne.

Pour les personnes âgées, l'offre est figée. Cette offre ne satisfera pas l'accroissement de la demande au regard du vieillissement de la population, de la précarisation des personnes âgées et l'évolution croissante de la perte d'autonomie. Les aidants ont une place centrale dans l'accompagnement des personnes âgées, il conviendrait de leur apporter des solutions de soutien et de formations.

A l'échelle de notre commune :

La classe CLIS située à Roncq apporte une solution pour des enfants en situation de handicap. Mais le manque d'auxiliaires de vie scolaire, des longs délais d'instruction des dossiers MDPH, le cloisonnement des services et institutions ayant à connaître de ces situations... ne permettent toujours pas d'avoir des réponses adaptées à l'attente des familles et des enfants concernés.

Pour l'EHPAD « La Colombe », il nous faut ici rappeler l'urgence impérieuse d'engager une opération d'humanisation, dans les plus courts délais. Cet établissement est depuis bien longtemps maintenant, hors du temps, tant vis-à-vis du respect de la dignité de nos aînés, de leur intimité. L'ARS et le Conseil Général du Nord ont une nouvelle fois été actionnés dans ce sens, respectivement par la direction de « La Colombe » et par la Ville. Ainsi nous avons obtenu l'accord de ces autorités pour la transformation des chambres doubles en chambres individuelles. Une

relocalisation de l'établissement ne peut à ce jour être envisagée faute de financements de l'ARS et du Conseil Général.

Une réflexion sur le maintien à domicile des personnes âgées ou toute autre forme d'accompagnement ou de résidence adaptée dans notre commune devra être engagée avec les autorités compétentes.

Une réalisation immobilière située rue de la Montagne permettra d'accueillir des jeunes adultes autistes en leur permettant une insertion en milieu ordinaire et par l'emploi. Ces appartements seront livrés au printemps 2015. Il serait souhaitable de favoriser leur intégration dans la vie de notre commune par des rencontres avec les habitants et avec les associations et leur accès aux espaces de loisirs et de sports.

Pour toutes les raisons évoquées dans la présente délibération ayant trait aux moyens insuffisants mobilisés face aux enjeux à relever pour notre territoire, nous vous proposons d'émettre un avis « réservé » sur le Programme Interdépartemental d'Accompagnement des Handicaps et de la Perte d'Autonomie du Nord-Pas-de-Calais pour 2014-2017.

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de la séance du 9 décembre 2014.

M. LE MAIRE –

Monsieur BOSSUT, vous avez la parole.

M. BOSSUT –

Merci, Monsieur le Maire.

Le PRIAC, c'est le Programme Interdépartemental d'Accompagnement du handicap et de la perte d'autonomie. Le Code de la santé publique stipule que les collectivités territoriales ont un délai de 2 mois pour se prononcer sur ce Schéma d'accompagnement du handicap et de la perte d'autonomie, soit le 21 janvier 2015.

L'Agence Régionale de Santé nous a fait parvenir une composante du projet régional de santé sous la dénomination PRIAC ; vous avez tous reçu ce document via Internet.

Le PRIAC a pour public cible notamment les personnes handicapées et les personnes âgées dépendantes. Ses financements sont issus de l'Etat, de la Sécurité sociale (Assurance maladie) et des Conseils généraux du Nord et du Pas-de-Calais.

A partir d'un diagnostic et du plan précédent 2007-2013, le PRIAC définit l'organisation médico-sociale. Il conditionne donc la création de places et les investissements nécessaires à ce secteur.

Le PRIAC 2014-2017 s'inscrit dans la même lignée que le PRIAC précédent. En fait, on développe l'offre au niveau des maisons d'accueil médicalisées, des foyers d'accueil médicalisés, des services d'aide à domicile ainsi que le soutien apporté aux aidants.

Il y a développement et adaptation des parcours de vie autour de la personne âgée, l'inclusion scolaire des enfants en situation de handicap sans oublier l'insertion professionnelle.

Le PRIAC a spécialisé l'accompagnement à la prise en charge pour les publics prioritaires, notamment les personnes avec autisme, les adolescents en situation complexe ou l'accompagnement du vieillissement des personnes âgées ou handicapées.

Vis-à-vis de ce PRIAC, le principe est de développer la qualité, l'efficacité liée à la contractualisation, les services d'aide à domicile ou encore l'évaluation et le renforcement de la place des usagers dans ces structures.

Des mesures nouvelles ont été annoncées pour la période 2014-2017 ; un effort financier à hauteur de 33,8 M€ a été inscrit dans le budget de l'ARS + 43 M€ de projets financés sur les PRIAC précédents qui, à ce jour, n'ont pas encore été installés.

Il faut savoir que, dans l'environnement du secteur Nord/Pas-de-Calais, le PRIAC 2014-2017 est en dessous des besoins de la région Nord/Pas-de-Calais qui est sous-équipée depuis de nombreuses années. En fait, l'écart se creuse entre les demandes d'accompagnement et les réponses apportées. La répartition entre régions n'est pas satisfaisante car la dépendance est beaucoup plus forte dans la région Nord/Pas-de-Calais, les indicateurs de pauvreté et de précarité ainsi que l'espérance sont plus faibles.

Il faudrait aussi analyser (on n'a pas cette analyse aujourd'hui) les causes du retard à l'installation qui justifient la réinscription dans le Plan 2014-2017 des 43 M€ qui n'ont pas été consommés aux PRIAC précédents.

L'accompagnement à domicile est souvent favorisé mais n'est pas toujours adapté aux difficultés de la personne.

Pour les personnes âgées, l'offre est figée ; on en reparlera quand on déclinera le PRIAC au niveau du secteur ronquois. Cette offre ne satisfera pas à l'accroissement de la population au regard du vieillissement.

Les aidants ont une place centrale dans l'accompagnement de personnes âgées ; il conviendrait de leur apporter des solutions de soutien et de formation.

A l'échelle de notre commune, trois axes :

- La classe CLIS, située à Roncq, apporte une solution à des enfants en situation de handicap mais il y a un manque d'auxiliaires de vie scolaire. Les délais d'instruction dans les Maisons départementales pour personnes handicapées sont très longs. Il y a cloisonnement des services et des institutions, ce qui ne permet pas toujours d'avoir des réponses adaptées à l'attente des familles et des enfants concernés.

- Concernant l'EHPAD La Colombe, il faut rappeler ici l'urgence impérieuse d'engager une opération d'humanisation (On l'a déjà dit quand on s'est prononcé sur le PRIAC de la période précédente) dans des délais beaucoup plus courts. Cet établissement est depuis bien longtemps hors du temps tant vis-à-vis de la dignité de nos aînés que de leur intimité. L'ARS et le Conseil général du Nord ont été une nouvelle fois actionnés, respectivement par la Direction de La Colombe et par le Maire de la commune. A ce jour, nous avons obtenu des autorités compétentes la transformation des chambres doubles en chambres individuelles. Par contre, la relocalisation de l'établissement ne peut être envisagée à ce jour parce qu'elle ne fait pas partie des priorités de financement de l'ARS et du Conseil général.

- Une réalisation immobilière, rue de la Montagne, permettra d'accueillir au printemps 2015 un public de jeunes adultes autistes en insertion en milieu ordinaire et par l'emploi. Ces appartements leur permettront de s'intégrer dans la vie de la Commune par des rencontres avec les habitants, avec les associations et par les accès aux espaces de loisirs et de sport.

Il faudrait engager une réflexion au niveau de la Commune, via le CCAS, sur le maintien à domicile des personnes âgées ou toute autre forme d'accompagnement ou de résidence adaptée avec les autorités compétentes qui seront l'ARS et le Conseil général.

Pour les raisons qui ont été évoquées, je propose à l'assemblée communale d'apporter un avis réservé sur le PRIAC 2014-2017 eu égard au manque de financements par rapport aux besoins de la population du Nord/Pas-de-Calais ; je vous remercie.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur BOSSUT, pour votre rapport très clair.

Sans demande d'intervention, je porte aux voix votre demande d'expression d'un avis réservé par rapport au PRIAC 2014-2017. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.08 - INTERCOMMUNALITE - Contributions communales 2015 - Non fiscalisation
--

Outre son appartenance à Lille Métropole Communauté Urbaine (L.M.C.U), notre commune adhère par ailleurs à trois organismes de coopération intercommunale dédiés à des thématiques bien spécifiques.

Ces trois intercommunalités sont reprises ci-après :

→ Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Becque de Neuville et ses affluents (compte 65542) ;

→ Union des Syndicats d'Assainissement du Nord (U.S.A.N.) (compte 65544).

→ Syndicat Mixte des Gens du Voyage (S.M.G.V.) (compte 65545).

D'ores et déjà, il convient de préciser que la création automatique de la « Métropole Européenne de Lille » à la date du 1^{er} janvier 2015 en application de la loi MAPAM (loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) entraînera des conséquences sur ces syndicats.

Deux d'entre eux sont appelés à disparaître dès lors où leurs compétences seront transférées à la Métropole Européenne de Lille au 1^{er} janvier 2016. Il s'agit respectivement de l'USAN et du Syndicat Intercommunal de la Becque de Neuville. Ces transferts devraient faire l'objet de délibérations spécifiques à venir de la part du Conseil de Communauté qu'il conviendra d'appliquer l'année prochaine. Par ailleurs, Lille Métropole devrait délibérer prochainement sur le retrait également du Syndicat Mixte des Gens du Voyage.

Dans l'attente de ces changements, il convient néanmoins de rappeler les différentes modalités financières et fiscales qui continuent à s'appliquer.

Les modes de financement des trois structures sont différents.

En ce qui concerne l'Union des Syndicats d'Assainissement du Nord et le Syndicat Mixte des Gens du Voyage, nos délibérations d'adhésion respectives prévoient une contribution budgétaire reprise au compte 6554 « contributions aux organismes de regroupement ».

En revanche, le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Becque de Neuville et ses affluents a décidé de fiscaliser les contributions des communes adhérentes. L'article L 5212-20 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) dispose toutefois que la mise en recouvrement des impôts correspondants ne peut être poursuivie que si les conseils municipaux ne s'y sont pas opposés en affectant d'autres ressources au paiement de leur quote-part.

Il vous est donc proposé de confirmer la position prise les années précédentes visant à exclure toute augmentation de la pression fiscale sur les contributions et de reprendre au compte 6554 « contributions aux organismes de regroupement » de notre budget 2015, la quote-part correspondante.

Pour ce qui est de la contribution au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Becque de Neuville et ses affluents, une part de 282,85 € sera reprise au compte 739118 « reversement d'attribution de compensation ». Cette somme correspond à un reversement de l'attribution de compensation versée de façon pérenne par Lille Métropole Communauté Urbaine (L.M.C.U) et

représentant une partie de l'annuité d'un emprunt souscrit par le Syndicat en 1982 et amorti en 2002.

En conclusion, nous vous demandons de réaffirmer notre opposition à la fiscalisation de toute contribution syndicale.

***La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 9 décembre 2014.***

M. LE MAIRE –

Monsieur BOSSUT, vous poursuivez.

M. BOSSUT –

Si vous le voulez, j'inverserai volontairement l'ordre des deux délibérations suivantes et je reviendrai ensuite sur la fiscalité locale puisque c'est un corollaire direct du budget 2015 que je vais vous présenter.

Concernant la fiscalité intercommunale, vous savez que depuis de nombreuses années nous ne fiscalisons pas les syndicats intercommunaux dans le cadre des demandes de financement.

Aujourd'hui, trois intercommunalités sont reprises dans le document :

- Le syndicat intercommunal d'assainissement de la Becque de Neuville,
- L'Union des syndicats d'assainissement du Nord,
- Le Syndicat mixte des gens du voyage.

Il convient de préciser qu'au 1^{er} janvier 2015, en application de la loi MAPAM (modernisation de l'action publique territoriale et affirmation des métropoles) cela entraînera ipso facto la disparition de ces syndicats.

Deux d'entre eux sont appelés à disparaître et à être transférés à compter du 1^{er} janvier 2016 : USAN et Syndicat de la Becque.

Par contre, pour le syndicat mixte des gens du voyage, une délibération devra être prise en Communauté Urbaine prochainement pour absorber ce syndicat dans Lille Métropole.

Dans l'attente de ce changement, il convient de rappeler les différentes modalités financières et fiscales qu'il y a lieu d'appliquer : il y a trois structures et leur financement est différent.

- Concernant l'Union des syndicats d'assainissement du Nord et le Syndicat mixte des gens du voyage, on prend une délibération dans le cadre du budget et on attribue un crédit

sur la ligne « contributions aux organismes de regroupement ». A ce jour, les montants sont inconnus ; on va donc provisionner au budget les montants des années précédentes.

- Quant au Syndicat intercommunal d'assainissement de la Becque de Neuville, celui-ci a décidé, dès sa création, de fiscaliser la contribution des communes : pour les contribuables de toutes ces communes, une colonne supplémentaire s'ajoute sur la feuille d'impôt local (taxe foncière et taxe d'habitation) sauf que la commune qui ne souhaite pas fiscaliser, chaque année doit prendre une délibération (ce que nous faisons aujourd'hui) pour indiquer : *je ne fiscalise pas et j'intègre cette contribution dans le budget municipal, je ne fais pas supporter à mes contribuables un montant supplémentaire de taxation et je l'absorbe dans mon budget municipal.*

Nous vous demandons donc de délibérer pour confirmer la position des années précédentes, pour exclure toute augmentation de la pression fiscale liée à la contribution à ce syndicat. Je vous remercie.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur BOSSUT.

Sans demande particulière, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

1.07 - FISCALITE DIRECTE LOCALE 2015 - Maintien des taux communaux

Au cours des deux précédentes mandatures, le choix a été fait par l'équipe municipale en place de construire ses budgets successifs avec des taux communaux de fiscalité directe constants.

Le mandat qui vient de s'ouvrir s'inscrit dans la même continuité, ce qui suppose une politique budgétaire d'efficacité. Il nous appartient d'adapter nos politiques municipales aux recettes budgétaires, de plus en plus contraintes, sans en reporter les conséquences sur nos contribuables.

Il vous est donc proposé de maintenir ce cap d'une fiscalité directe locale contenue à son niveau de 2001, selon détail repris ci-dessous :

TAXES	TAUX 2015
<i>Taxe d'habitation (TH)</i>	<i>32,12 %</i>
<i>Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)</i>	<i>31,02 %</i>
<i>Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB)</i>	<i>52,39 %</i>

En eux-mêmes, ces chiffres ne signifient pas grand-chose s'ils ne sont pas comparés à des éléments de « référence » notamment au regard des communes appartenant à la même strate démographique.

*Si l'on s'intéresse au périmètre communautaire (LMCU), on observe des taux moyens de Taxe d'Habitation (TH) et de Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFPB) respectivement de **30,94 %** et **27,22 %** (sur les 13 communes de 10 à 20 000 habitants - réf. 2013). La fourchette des taux de T.H pour ces villes est comprise entre 22,66 % et 38,43 % et elle est pour la TFB comprise entre 21,09 % et 36,94 %.*

Si on élargit le périmètre de comparaison à toutes les communes du département du Nord, le taux moyen de TH est alors de 37,68 % et celui de la TFPB de 25,62 % (source 2013). Si l'on pousse les contours du périmètre de comparaison à la région Nord-Pas-de-Calais, alors les taux de T.H et T.F.P.B. des communes de 10 à 20 000 habitants sont de 36,50 % et 30,23 % (source 2012) quand les mêmes taux sont de 23,88 % et 20,11 % (source 2013) au plan national.

Pour éclairer plus encore, ce débat sur la fiscalité qui ne peut se cantonner qu'à une seule lecture de taux, celui-ci doit nécessairement être complété d'un regard sur la matière imposable ou assiette fiscale, appelée « valeur locative ».

Le guide statistique de la fiscalité directe locale 2011/2012, édité par le Ministère de l'Intérieur, nous apporte quelques informations de référence dans ce domaine. Alors que sur le plan national, les bases notifiées de la taxe d'habitation des communes de 10 à 20 000 habitants s'élèvent à 1 302 €/habitant, celles-ci tombent à 721€/habitant en région Nord-Pas-de-Calais et chutent même à 674 €/habitant à Roncq.

La même comparaison relativement à la taxe foncière sur les propriétés bâties nous enseigne que le ratio national est de 1 216 €/habitant, contre 825€/habitant en région Nord-Pas-de-Calais et 926 €/habitant à Roncq.

Ces quelques éléments de comparaison témoignent de l'obsolescence de certains mécanismes de la fiscalité locale. La réforme portant révision des valeurs locatives est appelée à corriger les disparités observées sur l'ensemble du territoire national avec une application annoncée, à ce jour, sur les rôles d'imposition à l'horizon 2018/2019.

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 9 décembre 2014.

M. BOSSUT –

Depuis 2002, la Commune a décidé de maintenir les taux de fiscalité comme vous pouvez le constater sur le tableau projeté :

- Taxe d'habitation	32,12 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties	31,02 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties	52,39 %

Ces taux représentent un aspect de la fiscalité. Il faut rapprocher aujourd'hui ces bases fiscales d'une moyenne par rapport au périmètre LMCU. Pour les communes de 10 à 20.000 habitants, les taux moyens sont

- Taxe d'habitation 30,93 %

Soit 215 € par habitant

Pour la commune de Roncq : 222 €

- Taxe foncière sur les propriétés bâties 27,22 %

Moyenne : 224 € par habitant

Pour la commune de Roncq : 291 €

- Par contre pour le foncier sur les propriétés non bâties

Moyenne : 3,5 €

Pour la commune de Roncq : 3 €

Voilà donc un aspect de la fiscalité locale. Il faut savoir, quand on regarde les moyennes générales, que les taux sont moitié supérieurs par rapport à la moyenne nationale ; par contre, les bases sont moitié inférieures. Quand on fait le rapport, on retrouve des taux des recettes fiscales identiques au niveau de Roncq à la moyenne nationale.

Nous avons des bases très faibles et c'est la raison pour laquelle le Parlement a instauré, il y a quelques années, un système de révision de ces bases (qui datent de 1970) : à partir des années 2016-2017-2018 les bases de fiscalité vont donc être réévaluées, réajustées que ce soit pour les bâtiments industriels ou pour les ménages. Cela demandera aux communes peut-être en contrepartie de revoir leur taux : si on veut conserver le même produit fiscal, il faudra certainement diminuer les taux mais c'est une approche qui se fera progressivement quand les bases auront été totalement définies.

Avant de voter le budget, il nous faut voter la fiscalité locale. Puis je procéderai à la présentation du budget 2015.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur BOSSUT.

Il n'y a pas de demande d'intervention, je porte donc aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.09 - EXERCICE 2015 - Budget Primitif

Dans le prolongement du Débat d'orientation Budgétaire (DOB) qui s'est tenu le 19 novembre dernier, nous vous proposons d'examiner le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2015.

Celui-ci s'équilibre globalement à dix-huit millions neuf cent cinquante-huit mille euros. Le document détaillé est joint en annexe de la présente délibération.

		DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
A - Vote	Crédits proposés au vote	16 418 000,00 €	16 418 000,00 €
B - Reports	Restes à réaliser de l'exercice 2014	- €	- €
	002 - Résultat de fonctionnement reporté	- €	- €
A + B	TOTAL de la section	16 418 000,00 €	16 418 000,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
A - Vote	Crédits proposés au vote (y compris le compte 1068)	2 540 000,00 €	2 540 000,00 €
B - Reports	Restes à réaliser de l'exercice 2014	- €	- €
	001 - Solde d'exécution d'investissement reporté	- €	- €
A + B	TOTAL de la section	2 540 000,00 €	2 540 000,00 €
TOTAL DU BUDGET 2015		18 958 000,00 €	18 958 000,00 €

Nous demandons au Conseil Municipal de voter ce budget :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- sans reprise des résultats 2014, ceux-ci étant intégrés dans le cadre du budget supplémentaire 2015.

La liste des articles sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article ne comporte que l'article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé », obligatoirement spécialisé.

**La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de la séance du 9 décembre 2014.**

M. BOSSUT –

Le Budget Primitif 2015, c'est la déclinaison du DOB que je vous ai présenté le 19 novembre dernier. Aujourd'hui, nous rentrons donc dans le détail des recettes et des dépenses. Au cours de la séance du DOB, je vous avais brossé un tableau rétrospectif et prospectif de la commune de Roncq face à son environnement national et international.

Le BP présente les caractéristiques suivantes mais, auparavant, je vais en rappeler les montants :

Total du budget 2015 : **18,958 M€** qui se déclinent en dépenses et recettes

Fonctionnement	16,418 M€
Investissement	2,540 M€

Ce budget présente plusieurs caractéristiques, comme je le disais à l'instant :

- › une stabilité des taux de fiscalité locale, à leur niveau identique à l'année 2002.
- › un endettement maîtrisé, notre stock de dette au 1^{er} janvier 2015 s'élèvera à plus ou moins 4,9 M€ soit 372 €/habitant. Je rappelle que la moyenne nationale de la strate est de 964 €/habitant par rapport au compte administratif 2013.

- › la préservation de nos équilibres financiers avec une épargne nette la plus haute possible malgré une nouvelle baisse des concours de l'Etat, notamment de la dotation globale de fonctionnement. A ce jour, cette baisse est de l'ordre de 7 % ; elle était de 3,5 % en 2014. Dans les prochaines années, on retrouvera une baisse à peu près identique de 7 %. Pour information, sur le mandat, elle tournera autour de 30 % soit une perte globale de recettes de près de 2 M€.

- › un nouvel effort est demandé aux services. En juillet dernier, nous avons demandé aux services de réduire leurs budgets de 2 %, notamment les dépenses de fonctionnement hors marchés (puisque les marchés sont encadrés), hors contrats et masse salariale. Au cours de l'été, des restrictions budgétaires du Gouvernement nous sont arrivées nous indiquant que la baisse de dotations serait beaucoup plus importante. Par conséquent, en octobre nous avons demandé à nouveau aux services de réduire leurs budgets de 3 % soit un effort global demandé de 5 %.

- › la dématérialisation des pièces comptables : au 1^{er} janvier 2015 nous allons passer à la signature électronique. Il n'y aura donc plus de mandats papier à signer ce qui représente une économie d'environ 35.000 feuilles sur l'année. Cela permettra peut-être une rapidité dans l'exécution des mandats mais je rappelle, à ce sujet, que la commune de Roncq est vertueuse puisque le délai de paiement qui nous est imposé est de 20 jours + 15 jours pour le Trésorier payeur. Or le délai de la Commune est, à ce jour, d'environ 12 jours.

› les dépenses liées à la réforme des rythmes scolaires et à la mutualisation de la restauration avec Tourcoing ; Monsieur le Maire a évoqué le sujet dans le cadre de la signature hier avec Tourcoing. En année pleine, les contrats des TAP (temps d'activités périscolaires) nous coûtent 270.000 € dont une contribution versée par l'Etat et la CAF d'environ 76.000 € sachant que la contribution de la CAF sera en principe pérennisée mais non pas celle de l'Etat à l'aube de la rentrée scolaire 2017 compte tenu des informations actuelles.

› la mise en sommeil de la Caisse des écoles d'où la reprise des activités et des prestations par la Ville pour un montant de plus ou moins 200.000 €. Je rappelle que la Caisse des écoles présente un solde de 48.000 € en recettes de fonctionnement et 223.000 € en recettes d'investissement. Ces montants, gelés pour 3 ans, seront réinjectés dans le budget municipal au 1^{er} janvier 2018. La Caisse des écoles se réunira au printemps 2015 pour constater les résultats et c'est tout ; il n'y aura plus de mouvements, comme l'a expliqué Thibault TELLIER.

› l'inscription d'une enveloppe provisionnelle en dépenses imprévues tant en fonctionnement (90.000 €) qu'en investissement (150.000 €). On retrouvera ces montants en excédent s'ils ne sont pas utilisés.

Comme je l'indiquais en introduction, le budget 2015 s'équilibre à un peu moins de 19 M€ dont vous pouvez voir à l'écran la répartition entre fonctionnement et investissement.

La section de fonctionnement reste à un niveau quasiment stable par rapport au budget primitif 2014 (- 13.000 €) : 16,418 M€ en 2015 pour 16,430 M€ en 2014.

En ce qui concerne les recettes, elles stagnent au même niveau que 2014, notamment dues à une baisse sensible de la DGF (dotation globale de fonctionnement) que nous avons estimée aujourd'hui à 300.000 € ; cette baisse permet d'être compensée par :

- une recette fiscale attendue sur la construction de logements. On a considéré que 108 nouveaux logements seraient livrés et on a évalué la recette à plus ou moins 100.000 € pour l'année 2015

- les recettes liées aux activités périscolaires pour plus ou moins 340.000 € : garderies en année pleine, nouvelles activités périscolaires (NAP) et classes transplantées

- un partenariat avec la CAF dans le cadre du contrat Enfance – Jeunesse qui n'est pas du tout négligeable puisqu'il apporte une contribution complémentaire à la Commune de plus ou moins 520.000 €

- on a chiffré les droits de mutation pour l'année 2015 à 410.000 €

- on note également une baisse des recettes de la restauration scolaire. Pourquoi ?

Les NAP étant positionnés sur des après-midi complètes, il est vraisemblable que des familles, dont les enfants ne participent pas aux TAP, reprennent leurs enfants à midi d'où une baisse de recettes, ce qui a un impact éventuel sur les NAP.

BP 2015 – Recettes de fonctionnement

Comme vous pouvez le voir sur la projection, dans le cadre de ces recettes, la fiscalité locale (produit des impôts, contributions, taxe d'habitation et taxe foncière) rapporte 42 % ; pour le reste (60 %) nous dépendons de l'extérieur : dotations communautaires et dotation de fonctionnement. Et quelques recettes de produits de services mais c'est vraiment mineur.

Sur le slide présenté, on peut relever :

- Fiscalité locale : près de 7 M€
- Impôts et taxes LMCU : près de 4 M€
- Dotations Etat, subventions et participations : 3,5 M€
- Les produits des services ne rapportent pas grand-chose : 1,235 M€ soit 7,55 %

C'est vraiment infime et c'est la raison pour laquelle, à partir de janvier, nous allons travailler sur la contribution des familles aux activités et services ; nous allons retravailler les produits des services parce qu'il nous faut appréhender la contribution des familles par rapport à la consommation qu'elles en font. On ne peut pas faire tout supporter par la fiscalité ; un travail de longue haleine va donc se mettre en place pour regarder comment, à horizon des prochaines années, revoir ces services tout en conservant (je le redis) la référence aux quotients familiaux de la CAF. Un chantier sera proposé pour mettre en place éventuellement une nouvelle contribution à compter de septembre 2015 et voir comment la lisser dans les années futures.

BP 2015 – Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de gestion courante sont en progression de 410.000 €

Les charges à caractère général augmentent de 784.000 €. Pourquoi ?

On a externalisé les garderies. On a les NAP depuis le 1^{er} septembre 2014, la mutualisation de la restauration scolaire avec Tourcoing au niveau des scolaires et des repas servis à domicile, la reprise en interne du protocole, la mise en sommeil de la Caisse des écoles d'où la reprise de ses activités.

Le montant 2015 est de 5,484 M€ pour 4,7 M€ en 2014.

Les charges de personnel sont en baisse sensible – 140.000 €.

Dès lors que les animateurs de garderie ont été transférés à Kaléide à partir du 1^{er} septembre 2014 soit 7,26 M€ de masse salariale en 2015 contre 7,4 M€ en 2014, ce

qui représente 44 % des recettes de fonctionnement comme vous pouvez le visualiser sur le slide.

Les charges de gestion courante en baisse de 235.000 €

Dès lors qu'il n'y a plus de versement de subvention municipale à la Caisse des écoles suite à sa mise en sommeil.

Les charges financières pour 115.000 €

Ce sont uniquement les intérêts de la dette. Pour mémoire 125.000 € en 2014 ; notre dette commence à diminuer puisqu'il n'y a pas de nouvel emprunt.

Une enveloppe pour pallier à toutes dépenses imprévues de 90.000 €

Sur ce slide, vous trouvez donc :

Charges de personnel.....	44,22 %
Charges exceptionnels ; on n'en parle pas.....	0,11 %
Charges à caractère général.....	33,40 %
Autres charges de gestion courante.....	13,40 %
Autofinancement net : 400.000 €.....	2,44 %
Dotations aux amortissements : 850.000 €	5,18 %
Charges financières	0,70 %
Dépenses imprévues	0,55 %

Fiscalité locale

Nous reprenons ici le tableau qui a été présenté dans le cadre du vote des taux d'imposition. Je n'y reviens pas puisque je l'ai commenté précédemment.

Evolution de l'autofinancement net

Vous voyez l'évolution de cet autofinancement entre 2008 et 2015 :

- ◆ Il était en 2008 de 1,667 M€.
- ◆ On a évalué l'autofinancement net 2014 à 1 M€ quand nous voterons le compte administratif au printemps prochain.
- ◆ Pour le budget 2015, on a fait une projection d'autofinancement net à 745.000 €.

Etant donné la baisse des recettes, l'objectif est d'avoir un autofinancement net entre 500 et 600.000 €.

Pour les budgets prochains, on indiquera l'objectif puis on remontera les contraintes à fixer par rapport à nos dépenses, par rapport à nos recettes pour l'atteindre. Si on ne se fixe pas un objectif d'autofinancement, on arrivera très vite à un effet ciseau pour se retrouver avec un autofinancement négatif, ce qui signifierait qu'on n'a pas suffisamment de recettes pour rembourser la dette. Je rappelle que la dette aujourd'hui s'élève à 115.000 € d'intérêts + 505.000 € de capital (vous le verrez tout à l'heure) soit un total de 620.000 € à ce jour.

Pourquoi souhaiter rester dans cette jauge ?

Dans l'environnement métropolitain ou national actuel, toutes les communes essaient d'afficher un autofinancement le plus élevé possible et une dette la plus basse possible. A la lecture de la presse récente, la ville de Mons-en-Barœul présente une dette à zéro ; elle est donc allée très loin dans cet objectif !

Aujourd'hui, la commune de Roncq, avec une dette par habitant de 312 €, se situe dans la moyenne élevée d'un désendettement par rapport aux communes voisines. Et je crois qu'il faut garder cette jauge. Je l'avais déjà dit lors du DOB et je le répète aujourd'hui parce que c'est important ; on ne peut pas faire supporter aux générations futures une dette pour notre confort personnel. Il nous faut absolument revisiter nos méthodes et permettre de dégager de l'autofinancement pour faire en sorte que les générations futures n'aient pas de difficultés à générer de nouveaux investissements. Si on part dans un endettement, on va se retrouver dans les années futures avec un autofinancement négatif et une dette exponentielle... Une fois qu'on y met le coude, on y laisse le bras à la fin et on n'arrête plus.

Dépenses totales de fonctionnement

Ces dépenses sont présentées en pourcentage et nous allons faire un focus.

Services généraux	28,98 %
-------------------------	---------

Ce sont les fonctions régaliennes de la Commune, hormis l'enseignement. C'est une obligation. Par contre, le budget le plus important de la Commune en dépenses, c'est l'enseignement, la vie scolaire.....

28,90 %

Aujourd'hui, je pense que c'est l'axe sur lequel, en fonctionnement, il faut mettre notre force et soutenir cette action parce qu'elle est importante pour les jeunes. Dans le cadre du redéploiement des sites scolaires, le service enseignement et Thibault TELLIER feront un effort pour maintenir ce niveau de qualité en direction de la jeunesse.

Dépenses d'investissement

Elles se répartissent comme suit :

Travaux dans le cadre du nouveau plan de patrimoine.....	365.000 €
1) Réfection des sols des bureaux du 2 ^{ème} étage de l'Hôtel de ville	
2) Centre Albert-Bricout pour reprise des sols extérieurs, dépose du carrelage de toiture terrasse et contrôle étanchéité	
3) Salle Guy-Drut pour remplacement des volets de désenfumage, réfection des faïences, menuiseries, peinture	
4) Centre culturel pour réfection complète de la toiture (tuiles, ardoises, zingueries)	
5) Salle Catry pour travaux de peinture extérieure (façade)	
6) Eglise Saint-Piat pour travaux de peinture des chéneaux et porte d'entrée	
7) Ecole Pauline-Kergomard pour travaux de peinture menuiseries extérieures	
Démarrage réhabilitation de l'annexe mairie.....	350.000 €
Il s'agit de la 1 ^{ère} phase puisque les travaux vont s'étaler sur deux budgets. Les services déménageront au Centre technique municipal pour une durée de 6 à 8 mois.	
Travaux d'accessibilité	130.000 €
Le plan Accessibilité pour tous s'étale sur 3 ans. La première phase sera consacrée principalement aux VRD des bâtiments puis à la mise aux normes des menuiseries (changement de porte si agrandissement de l'ouverture, etc.). On ajustera au BS les programmes en fonction de l'avancement du dossier Accessibilité que l'on doit déposer avec notre plan d'actions pour le 28 février 2015.	
A partir de là, on aura une vue complète du financement et de notre plan d'actions sur 3 ans. Au BS, on ajustera. Je rappelle que le BS sera voté en principe fin mai 2015 ; on votera le compte administratif fin avril et on affectera le résultat pour dégager ensuite, en fonction de notre excédent de fonctionnement, et cibler nos dépenses d'investissement prochaines sur le BS.	
Aménagement écoles Neruda, Brel, Jaurès	360.000 €
Dans le cadre de la fermeture et du transfert de l'école Pergaud.	
Rénovation de l'éclairage public	150.000 €
Poursuite Schéma informatique.....	136.000 €
Notamment l'installation de tablettes dans les écoles.	
Achat et renouvellement de matériels.....	168.000 €
Aménagement d'espaces verts + études, Loi sur l'eau.....	85.000 €

Subvention d'équipement à Notre Logis	20.000 €
Pour le cheminement entre la rue de la Montagne et le square de la Poterie ; une délibération vous sera proposée au prochain Conseil municipal pour cette liaison piétonne pour les logements sociaux et logements pour autistes.	
Crédits pour dépenses imprévues	150.000 €

Recettes d'investissement

On est parti sur une section d'investissement qui s'équilibre à 2,540 M€.

On a un autofinancement net de 745.000 € qui se décompose comme suit :

400.000 € excédent de la section de fonctionnement vers l'investissement

850.000 € dotation aux amortissements dont on retire 505.000 € pour remboursement du capital de la dette.

Soit un autofinancement net de.....	745.000 €
On ajoute le fonds de compensation de la TVA.....	200.000 €

Bien entendu, pour équilibrer la section d'investissement puisque l'investissement dépenses doit être identique à l'investissement recettes :

On indique un montant d'emprunt de	1.000.000 €
--	-------------

Ce montant sera automatiquement annulé au BS puisque l'excédent de fonctionnement le permettra et le suréquilibre d'investissement, constaté au BS 2014, permettra d'autofinancer la totalité du budget 2015 par autofinancement et non pas par emprunt.

Je rappelle que l'emprunt, c'est une variable d'ajustement ; on n'emprunte pas pour le plaisir, on emprunte quand on doit emprunter et quand on en a besoin.

Comme je l'ai déjà indiqué, nous avons fait une projection sur le DOB 2015-2020 et, logiquement, la Commune via les recettes d'investissement qu'elle va générer par la vente de son patrimoine permettra d'autofinancer la totalité de ce budget. Je crois que c'est une bonne chose parce que cela permettra de laisser au mandat prochain et aux générations futures la possibilité de partir sur des investissements sans devoir se dire... *Attention, si j'investis, c'est encore une dette à rembourser.* C'est important et désormais toutes les communes l'ont perçu et toutes les communes vont dans ce sens.

Je voudrais remercier l'ensemble des services municipaux, les élus pour la préparation de ce budget, notamment les services financiers, Catherine SERAFINI, Sabine KESTELOOT,

Marjorie VAN ENDE qui a participé également à l'élaboration de ces tableaux et de ces slides de façon très professionnelle, Christophe DUMON qui a élaboré le cadre budgétaire au niveau des investissements ainsi que Mme Laurence RULLIER, Directrice générale des services, qui a orchestré toute cette déclinaison budgétaire avec beaucoup de professionnalisme.

On peut remercier tous les services ; ils font un travail formidable.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur BOSSUT. On peut aussi vous remercier parce que vous portez avec beaucoup de talent la présentation de ce cadre budgétaire ; on y reviendra sans doute après le débat mais bravo à vous et à vos services.

J'ouvre les échanges.

Madame VANDEWIELE puis Monsieur VANDAMME, vous avez la parole.

Mme VANDEWIELE –

Merci, Monsieur le Maire.

D'ores et déjà, vous le savez, « Action Roncquoise Citoyenne » va voter contre ce budget mais j'ai été interpellée par quelques petites choses que je ne vais pas toutes énumérer.

D'abord, au niveau des dépenses imprévues, on passe de 80.000 € à 150.000 €. Quand la question a été posée à M. BOSSUT mardi dernier, il a répondu et je cite : *C'est au cas où !* C'est très vague, point d'interrogation.

Pour l'alimentation, au compte 66123 on passe de 58.500 € à 177.300 € et c'est, entre autres, pour les extras, la soirée des présidents, les réceptions.

N'est-ce pas déplacé dans ces temps économiquement difficiles alors qu'on demande aux Roncquois de faire des efforts et que la tarification va être révisée à la hausse en septembre 2015 ?

Par contre on découvre que le montant alloué aux apprentis diminue presque de moitié alors que c'est un tremplin pour certains jeunes !

Sur le site Vigie citoyenne de l'Eurodéputé UDI, Jean-Marie CAVADA, celui-ci stipule que Roncq a une santé financière certes excellente –mais– qu'elle a une performance en dessous de la moyenne au niveau des dépenses courantes qui sont actuellement de 1.170 € par habitant... Il préconise de les diminuer mais aussi d'augmenter les investissements, y

compris par un financement en dette. En cas de sous-investissement durable sur l'entretien des actifs municipaux, nous aurions peut-être eu intérêt à réhabiliter l'école Louise-Pergaud... Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE –

Chapeau, Madame VANDEWIELE.

Vous êtes avec moi depuis 2001 et, tout à coup, parce que vous n'y êtes plus, plus rien ne va... C'est grandiose ! Je n'ai jamais vu un talent d'illusionniste aussi remarquable !

Je vous en sais gré parce que c'est formidable, parce que votre voix n'a jamais été entendue (ou alors j'étais un peu sourd) au cours des précédentes années. Je ne vous ai jamais entendue, jamais une seule fois... Il fallait alors, dans la majorité, exprimer une voix un peu discordante.

C'est curieux quand même ces revirements tout à fait spectaculaires. Mais ce faisant, vous n'alimentez pas le débat.

Monsieur VANDAMME, je vous en prie.

M. VANDAMME –

Merci, Monsieur le Maire.

Nous vous proposons de présenter le budget sous deux formes :

- le premier, qui serait informel, serait au plus juste des besoins et ne serait donc pas équilibré mais permettrait de voir les volontés de réduction de coût dans chaque chapitre et d'étudier ainsi les anomalies.
- Le budget, qui est soumis, nous est présenté parce qu'il est légal mais il oblige à surélever les dépenses pour être à l'équilibre par rapport aux recettes ; il ne montre pas la dynamique de réduction de coût.

Nous voyons donc, dans ce budget, une augmentation des dépenses de gestion courante de plus de 400.000 € soit plus de 2,8 % alors qu'il faudrait, au contraire, la contraindre afin de préserver sa capacité d'autofinancement.

Dans le détail, on peut remarquer que la réduction de coût grâce au partenariat sur les cantines engendre de nombreux coûts annexes comme les frais d'alimentation (+ 150.000 €) pour les réceptions, les coûts d'entretien et d'utilisation de chaque satellite.

Je ne reviens pas sur l'apprentissage ; c'est un peu dommage quand tout le monde parle d'insertion professionnelle. Je pense que les villes auront un exemple à donner en la matière.

L'objectif de votre politique, c'était la non-augmentation des impôts et la non-utilisation de l'emprunt. Cela ne se traduit pas dans le budget d'investissement. On voit qu'il est à peine celui qu'il était l'année dernière en période pré-électorale. Il nous semble quand même qu'on pourrait faire des efforts en investissement de façon plus conséquente.

M. LE MAIRE –

Sur l'apprentissage, je pense que votre Gouvernement l'a bien cassé en France, vraiment bien cassé. On attend d'ailleurs des signes sur l'apprentissage. Vous avez raison, c'est une grande question.

M. VANDAMME –

Ce n'est pas mon Gouvernement ; c'est le Gouvernement de tout le monde.

M. LE MAIRE –

Ce n'est pas le mien, en tout cas, mais c'est celui que vous soutenez. Donc à un moment donné, il faut être un peu cohérent.

Monsieur BOSSUT.

M. BOSSUT –

Je reviens globalement sur vos interventions concernant les investissements, les dépenses de gestion, la fiscalité, etc.

Il faut savoir que, pour la période 2008-2014, nous avons investi à peu près 23 M€.

Au moment du DOB, le 19 novembre, nous avons indiqué clairement que nous avons fixé un objectif d'investissement d'environ 13 M€. Pourquoi ?

Il y a des dépenses contraintes, dont la masse salariale. On peut jouer à la marge mais c'est difficile... GVT (glissement vieillesse technicité), certains aménagements, des dépenses supplémentaires qui nous sont imposées notamment dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Vous parliez des dépenses de gestion courante. Je l'ai rappelé au cours de mon intervention, nous avons repris les dépenses de la Caisse des écoles.

En investissement, nous avons phasé un plan de patrimoine, puis l'obligation de l'accessibilité pour tous et nous avons certains projets. Mais le gros des investissements : la mise en œuvre, la réalisation du Roncq de demain, on a commencé par le Centre-Bourg, on s'est ensuite projeté sur le Blanc-Four. Ce sont de grosses phases ; rappelez-vous :

- Pour le Blanc-Four 4,5 à 5 M€ d'investissement.
- Pour le Centre-Bourg, je n'ai plus le chiffre précis en tête mais nous sommes dans une jauge identique.
- Il y a eu la reconstruction-rénovation du groupe scolaire Brel : 5 M€.
- Demain on va organiser le transfert de l'école Pergaud vers Neruda ; on a aussi des investissements conséquents à programmer.

Nous restons donc prudents dans notre budget. Demain peut-être pourrons-nous pousser le curseur mais, aujourd'hui, nous n'avons pas de visibilité quant aux baisses de dotations. Vous savez que, pour le mois d'avril 2015, l'Etat doit réaliser encore une économie de 2 milliards d'euros.

Comment cela va-t-il se traduire au niveau des collectivités ?

Aujourd'hui nous n'avons pas la réponse.

Il faut donc rester prudent et pourquoi restons-nous dans un cadre de gestion de bon père de famille ?

Parce que nous n'avons pas de visibilité sur nos recettes. Nous en avons parce qu'il y aura la vente de patrimoine ce qui permettra à la Commune d'engendrer de nouvelles recettes. Mais si nous n'avions pas ce patrimoine, que ferions-nous aujourd'hui ?

Nous nous retrouverions à devoir mobiliser et souscrire des emprunts.

Et dans quatre ou cinq ans, vous nous diriez... *Monsieur le Maire, pourquoi avez-vous emprunté ?... Vous rendez-vous compte, on ne sait plus investir !*

N'ayez pas un double discours ; soyez responsables.

Aujourd'hui, il faut rester dans un phénomène de prudence.

Demain, si l'horizon s'éclaircit, peut-être y aura-t-il des investissements qui n'ont pas été indiqués dans le DOB et qui pourront peut-être se dégager mais, aujourd'hui, je ne le sais pas.

Nous progresserons année après année. Nous nous sommes fixé un objectif : maintien de la fiscalité, accueil d'entreprises. Demain quand le parc d'activité Pierre-Mauroy aura sa pleine capacité, il pourra peut-être nous ramener 5 ou 600.000 € par an mais laissons-le grossir petit à petit et restons prudents dans la manière de gérer nos dépenses.

Vous dites qu'on ne voit pas de diminution dans nos dépenses.

Globalement, le budget n'est pas en augmentation par rapport à 2014. Malgré l'augmentation de la masse salariale (GVT) le chapitre 012 n'est pas en augmentation importante.

Volontairement, je ne répondrai pas aux injonctions sur certains articles car cela n'a aucun intérêt. Je réponds globalement : projetons-nous à horizon 2020, regardons ce qui se passera demain. C'est en regardant ce qu'on a fait hier et ce qu'on fait aujourd'hui, qu'on pourra prévoir l'avenir. C'est ainsi qu'il faut travailler sinon on n'aura pas de visibilité.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur BOSSUT.

Monsieur TELLIER, vous avez la parole.

M. TELLIER –

Merci, Monsieur le Maire.

Je souhaitais intervenir parce que je sais être au cœur des pensées de mon collègue, Patrick BOSSUT. Parfois je me demande même si je ne hante pas ses nuits ; il est vrai que le budget Education est lourd. En tout cas, il y a au moins une vertu dans tout ce qui vient d'être dit : cela nous oblige à revisiter nos manières de faire et je me suis engagé auprès du Maire à revisiter l'ensemble des prestations éducatives qui sont assurées par la ville de Roncq.

Juste un exemple pour montrer que, parfois, *le diable se cache dans les détails*.

Auparavant c'est-à-dire avant la rentrée de septembre, tous les parents recevaient un exemplaire papier des menus. Pour avoir eu trois enfants mais qui ne sont plus en primaire, je me souviens qu'on jetait systématiquement deux menus papier à la poubelle puisqu'un seul suffisait pour être mis sur la porte du frigo.

Pour en avoir fait le calcul, je peux vous dire que la duplication des menus représente un coût annuel de 3.600 € désormais à la charge du budget municipal. Auparavant, c'était notre prestataire Api qui le faisait mais la ville de Tourcoing ne fournit ni la photocopieuse, ni les ramettes.

Voilà un exemple peut-être basique mais de bonne gestion. J'ai effectivement décidé que désormais il n'y aurait plus de photocopies distribuées. Nous allons le faire de manière écologique :

- Les parents pourront télécharger, en pièce jointe, le menu de la semaine ;

- Le menu sera systématiquement affiché à la porte des restaurants et des écoles.

J'ai eu une ou deux protestations sur un air un peu nostalgique... *On tenait à avoir tous nos papiers...* Mais cela représente quand même un coût de 3.600 € et on va revisiter l'ensemble des prestations.

Monsieur VANDAMME, je reviens sur ce que vous disiez tout à l'heure. J'aurais pu venir en Caisse des écoles et, devant trois personnes, dire : *désormais ce sera comme cela*. Non, la démarche est différente à savoir que je discute avec les conseils d'école, je discute avec les associations de parents d'élèves puis on tombe d'accord. C'est donc une nouvelle manière de faire et on va continuer à revisiter l'ensemble des prestations.

Est-ce encore pertinent, par exemple, d'inviter tous les enfants à aller skier ?

Est-ce pertinent d'organiser un goûter de Noël quand les enfants ont pris leur petit-déjeuner vingt minutes avant ?

Voyez ; c'est de la réflexion. Il n'y a rien de brutal. C'est un process collectif qui nous oblige, collectivement, à réinventer la vie quotidienne. Personnellement, je trouve cela assez passionnant. Il est vrai aussi que, parfois, le service Education, n'est-ce pas Madame GARBE, est un peu tendu parce qu'on vient quelque peu bousculer les habitudes de chacun. Mais je pense qu'on est vraiment trop près du précipice pour continuer à se bousculer du bras en disant : *Non, ce n'est pas moi, c'est toi qui dois le faire...* C'est vraiment une appréhension collective et, pour ma part, je souhaite vraiment que les uns et les autres, sans couleur politique, sans distinction de ce que vous voulez, apportent concrètement une contribution à ce débat parce qu'il en va et de l'avenir de nos enfants, et de l'avenir du type de société nous voulons.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur TELLIER, pour cette précision.

Je veux féliciter Monsieur BOSSUT pour la manière dont il a mené ces échanges ; je ne parlerai pas de débats. Quant à l'image du bon père de famille, il y a finalement deux aspects :

- Soit le père de famille qui rentre chez lui le soir, qui met ses pantoufles au coin du feu
- Soit le père de famille qui va essayer de trouver l'énergie qu'il a en lui pour enfiler ses chaussures de course et aller faire du footing pour être dans la durée

Je pense que ce budget est celui d'un bon père de famille qui a chaussé ses chaussures de sport pour courir dans la durée et faire de la cardio. C'est un budget cardio-training, pourquoi ?

J'aimerais que l'on revienne au slide relatif aux dépenses d'investissement.

A un moment où l'Etat est en train de réformer les territoires plus ou moins bien, parfois moins que mieux, avec un flou absolument considérable.

A un moment où l'Etat est en train de couper, d'une manière drastique et dramatique d'ailleurs voire dangereuse... On parlait de l'apprentissage, j'eusse préféré que M. VANDAMME crie au désengagement de l'Etat qui est considérable.

Lorsque M. BOSSUT signale que nous payons les artisans en 12 jours, j'en suis fier et heureux parce que nous donnons du travail aux artisans, nous donnons du travail à l'économie locale et ce n'est pas anecdotique ; c'est un moment extrêmement fort pour la vie d'une commune.

Lorsque je regarde ce slide, je me dis que c'est une Ville qui fait attention à ne pas trop taxer, qui fait attention à ne pas trop dépenser, qui fait attention à conserver une marge d'autofinancement suffisante dans un contexte extrêmement dégradé, extrêmement contraint. Regardez donc la liste qui vous est proposée, elle est quand même considérable. Nous allons poursuivre le plan de patrimoine mis en œuvre depuis 2001 et ce n'est pas rien :

- Réhabiliter l'annexe mairie pour rendre plus confortable le bâtiment à la fois pour nos usagers et pour nos salariés.
- Rendre beaucoup accessibles les écoles en poursuivant l'effort de modernisation.
- L'éclairage public.
- L'informatique ; on ne parle pas suffisamment de cette Ville qui a 4 Arobases, qui est extrêmement dynamique sur le plan numérique. D'ailleurs, Mme RULLIER, arrivant chez nous, m'a fait part de son étonnement (plutôt positif) sur les grands efforts que nous avons faits par rapport à d'autres collectivités publiques.

C'est une Ville qui continue de se moderniser et qui entre dans une dynamique. En même temps, c'est une Ville qui ne se prive absolument pas de se poser des questions et n'allons pas répandre le feu, Madame VANDEWIELE, comme vous le faites déjà aujourd'hui.

Se poser les vraies questions, c'est quoi ?

C'est se demander : le peu d'usagers qui consomment des services, les paient-ils au juste prix par rapport à la masse des habitants de cette collectivité qui ne consomment pas ces services ? Cela s'appelle de l'équité, c'est répartir de manière harmonieuse l'effort sur ceux qui consomment tel ou tel service.

Eh bien, nous allons nous poser les questions qui peuvent déranger, je le conçois, mais qui en même temps sont absolument nécessaires à poser pour leur apporter la meilleure des réponses parce que nous sommes aujourd'hui dans un mode combat qui nécessite que nous soyons sur cette réflexion permanente.

Lorsque M. BOSSUT évoque l'accueil d'entreprises, ce n'est pas anecdotique et je peux vous dire que nous travaillons d'arrache-pied pour étendre les zones d'activités économiques ; vendredi à la Communauté Urbaine, nous voterons une délibération importante qui vise à transformer une zone qui était dédiée auparavant à la mixité et à l'habitat, à côté de la zone d'activités Pierre-Mauroy, pour accueillir de l'entreprise parce que nous travaillons à ce que les prospects importants puissent trouver un écho favorable au nord de la métropole. Nous ne restons donc pas les bras ballants.

Accueillir les entreprises, c'est accueillir de l'emploi.

Accueillir de l'emploi, c'est aussi accueillir des gens qui consommeront dans la commune.

C'est également une preuve de dynamisme dans nos recettes.

M. BOSSUT fait preuve, ici, d'une qualité qui est celle de dynamiser les recettes à un moment où nous sommes complètement sous perfusion de l'Etat et des autres collectivités pour 60 % dans notre budget.

J'eusse aimé ce soir que chacun d'entre nous puisse s'émerveiller de la qualité de ce budget, au-delà de toutes les formes de sensibilité, pourquoi ?

Parce qu'il en va de la qualité des services mais aussi de la qualité de la copie budgétaire que nous allons remettre sur le métier pour l'année prochaine et donc pour nos concitoyens. On peut, bien sûr, avoir des différences de nuances mais attention aux procédés démagogiques qui visent à aller craquer l'allumette là où il ne le faut pas et à répandre de la calomnie et des choses totalement infondées parce que les critiques du type que vous avez citées, Madame VANDEWIELE, j'aimerais les voir à l'action dans un conseil municipal. C'est facile de donner des conseils mais lorsqu'on est au travail, c'est un peu différent et les prophètes de la moindre dépense, les prophètes de l'équilibre, on les connaît... On les connaît sur la plume, sur le livre mais pas sur le métier et au travail.

Je vous félicite vraiment, Monsieur BOSSUT, ainsi que tous les services, Madame RULLIER en tête, pour la qualité de ce qui nous est proposé ce soir, qui permet (comme vous l'avez dit, Monsieur TELLIER) d'envisager l'avenir de manière sereine malgré tous les signaux qui sont au rouge et des signaux extrêmement négatifs qui sont lancés aujourd'hui.

Il faut se le dire ; un Gouvernement qui se désengage complètement par rapport aux collectivités publiques, qu'on charge d'activités et de services nouveaux, auxquelles on

demande de soutenir l'économie locale... Je rappelle quand même que 75 % de l'économie viennent de la commande publique. Si cette dernière se tarit, par effet de cascade, c'est toute l'économie locale qui risque de flancher.

Eh bien, nous, nous voulons continuer de soutenir cette économie locale.

Nous voulons toujours payer cette économie locale en temps et heure et, si possible, bien avant les délais légaux. C'est une question d'honnêteté, de respect par rapport à ceux qui travaillent.

Je suis très heureux de pouvoir, avec M. BOSSUT et toute l'équipe municipale, livrer aux Roncquois une copie budgétaire dynamique et je souhaite que, pour l'année prochaine, nous puissions continuer toujours en allant chercher des marges de progrès là où nous le pouvons et, comme l'a dit M. TELLIER, en revisitant toutes les procédures.

Et nous le ferons même si cela dérange certains endormis dans tel ou tel secteur, qu'ils soient fonctionnaires, qu'ils soient citoyens. Nous sommes là pour réveiller les consciences et pour faire en sorte que ces gains de dépense puissent être réinvestis dans des projets d'avenir.

Nous allons maintenant passer au vote de ce budget 2015. Qui est pour ?

Pour « Ensemble pour Roncq avec Vincent Ledoux »

Contre « Action Roncquoise Citoyenne »

Abstention « Roncq Avenir »

Avant de vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année que nous passerons toujours de manière très conviviale dans cette Commune, je voudrais saluer Madame Claudie RIUS qui fête son anniversaire aujourd'hui. Je n'aurai toutefois pas l'outrecuidance de lui chanter *Joyeux anniversaire*. On va clôturer ce Conseil et on va tous aller t'embrasser en te souhaitant plein de choses pour ce jour heureux pour toi.

Le prochain conseil municipal se tiendra le 17 février.

Il y aura un certain nombre de cérémonies de vœux auxquelles nous serons conviés.

Je vous souhaite, pour vous et vos familles, tout le bonheur que vous et qu'elles méritent.

Merci et bonne soirée.

Levée de séance à 20 h 00.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Vincent LEDOUX.